

Régie Personnalisée pour la Valorisation et l'Exploitation des Déchets de la région de Rungis (VAL-DE-MARNE)

Exécution de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SÉANCE DU 06 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 6 octobre à 9 h 30, les membres du Conseil d'administration, sur convocation individuelle en date du 2 juin, se sont réunis en séance sous la présidence de Mme Stéphanie DAUMIN, Présidente, 1 Place Le Corbusier à ORLY.

Etaient présents : M. Frank-Eric BAUM, Mme Marie CHAVANON, M. El Arbi CHIRRANE, Mme Stéphanie DAUMIN, M. Éric GRILLON, Mme Katarzyna HAMADA-LARKEY, Mme Christine JANODET, M. Philippe KOMOROWSKI, M. Patrick LEROY, M. Jean-Louis MAITRE, M. Bruno MARCILLAUD, M. Jean-Marie SIMON, Mme Françoise SOURD

Etaient représentés : M. Richard DELL'AGNOLA (représenté par Mme HAMADA-LARKEY), Mme Sophie LABROUSSE (représenté par Mme Marie CHAVANON), Mme Marie LECLERC-BRUANT (représenté par Mme Stéphanie DAUMIN), M. Daniel PIGEON-ANGELINI (représenté par Mme Françoise SOURD),

Étaient excusés : M. Ali ID ELOUALI, M. Michel LEPRETRE, Mme Hélène PECCOLO, M. Cédric TIPHINEAUD

Le quorum étant atteint, les administrateurs peuvent valablement délibérer.

Sur proposition de la Présidente, le Conseil d'administration désigne Mme Françoise SOURD comme secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 22.10.06-01 : DÉLÉGATIONS DE POUVOIR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A LA PRÉSIDENTE A ESTER EN JUSTICE ET A DEFENDRE LA RIVED

Article 1 : autorise la Présidente à :

- Déposer toute plainte au nom de la RIVED avec ou sans constitution de partie civile ;
- Intenter au nom de la RIVED, dans tous ses domaines d'intervention, les actions en justice, tant en demande qu'en défense, en première instance comme à hauteur d'appel ou de pourvoi en cassation, devant toutes les juridictions, judiciaires comme administratives. Cette délégation comprend le pouvoir de se désister des actions susmentionnées ;
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

Article 2 : précise que la Présidente rendra compte, à chaque réunion du Conseil d'administration, des décisions prises sur le fondement de la présente délibération.

Article 3 : charge la Présidente ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Présents ou représentés : 16
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 22.10.06-02 : APPROBATION DES MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR DU RESEAU DES DECHETERIES DE LA RIVED

Article 1 : Approuve le nouveau règlement intérieur des déchèteries intercommunales et autorise la Présidente à le signer.

Article 2 : Charge la Présidente, ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Présents ou représentés : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 22.10.06-03 : APPROBATION DU CONTRAT COLLECTIVITES – FILIERE HUILES DE VIDANGE AVEC LA SOCIETE CYCLEVIA

Article 1^{er} : Autorise la Présidente à signer le Contrat collectivités – Filière huiles de vidange avec La société CYCLEVIA.

Article 2 : Charge la Présidente, ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Présents ou représentés : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 22.10.06-04 : APPROBATION DU CONTRAT COLLECTIVITES – FILIERE JOUETS AVEC L'ECO-ORGANISME ECO-MOBILIER

Article 1^{er} : Autorise la Présidente à signer le Contrat collectivités – Filière jouets avec l'Eco-organisme Eco-Mobilier.

Article 2 : Charge la Présidente, ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Présents ou représentés : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 22.10.06-05 : APPROBATION DU CONTRAT COLLECTIVITES – FILIERE DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES AVEC L'ECO-ORGANISME ECOSYSTEM

Article 1^{er} : Autorise la Présidente à signer l'acte constatant la cessation de convention avec l'organisme coordinateur OCAD3E.

Article 2 : Autorise la Présidente à signer le Contrat collectivités – Filière DEEE avec l'Eco-organisme Ecosystem.

Article 3 : Charge la Présidente, ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Présents ou représentés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 22.10.06-06 : APPROBATION DU CONTRAT COLLECTIVITES – FILIERE DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES AVEC L'ECO-ORGANISME ECO-DDS

Article 1^{er} : Autorise la Présidente à signer le Contrat collectivités – Filière déchets diffus spécifiques avec l'Eco-organisme Eco-DDS.

Article 2 : Charge la Présidente, ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Présents ou représentés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 22.10.06-07 : AUTORISATION A LANCER LE MARCHE D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN ORC EN AVAL DE L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE DE LA RIVED

Article 1 : Autorise la Présidente à lancer dès à présent la consultation pour le choix d'un assistant à maîtrise d'ouvrage nécessaire à la programmation et au suivi de la mise œuvre d'un ORC en aval de l'Unité de Valorisation Energétique de la RIVED située au sein du MIN de Rungis ;

Article 2 : Précise que la consultation sera lancée selon les règles de la commande publique ;

Article 3 : Charge la Présidente, ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Présents ou représentés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 22.10.06-08 : AUTORISATION A LANCER LES MISSIONS PREALABLES AU RENOUELEMENT DE L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE DE LA RIVED

Article 1 : Autorise la Présidente à lancer dès à présent les missions préalables au renouvellement de l'UVE de Rungis, et plus précisément les missions d'études et d'assistance à maîtrise d'ouvrage nécessaires à la définition du projet et à la programmation de ce renouvellement ;

Article 2 : Précise que les marchés de maîtrise d'œuvre, de conception, de réalisation et de construction feront l'objet de délibérations ultérieures ;

Article 3 : Charge la Présidente, ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Présents ou représentés : 14

Pour : 14

Contre : 0

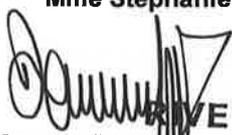
Abstention : 0

Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus sera publié au prochain numéro du recueil des actes administratifs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h15.

A Orly, le 6 octobre 2022

**La Présidente,
Mme Stéphanie DAUMIN**


RIVED
régie personnalisée pour la valorisation et l'exploitation
des déchets de la région de Rungis
1 PLACE LE CORBUSIER
94310 ORLY
Tél : 01-58-42-73-60
Fax : 01-58-42-73-69

AFFICHÉ LE : 13/10/2022

Siège de la RIVED : 1 rue du Four –
94150 RUNGIS

Bureaux de la RIVED : 1 Place Le Corbusier-
94310 ORLY

Publié sur le site internet : www.rived.fr